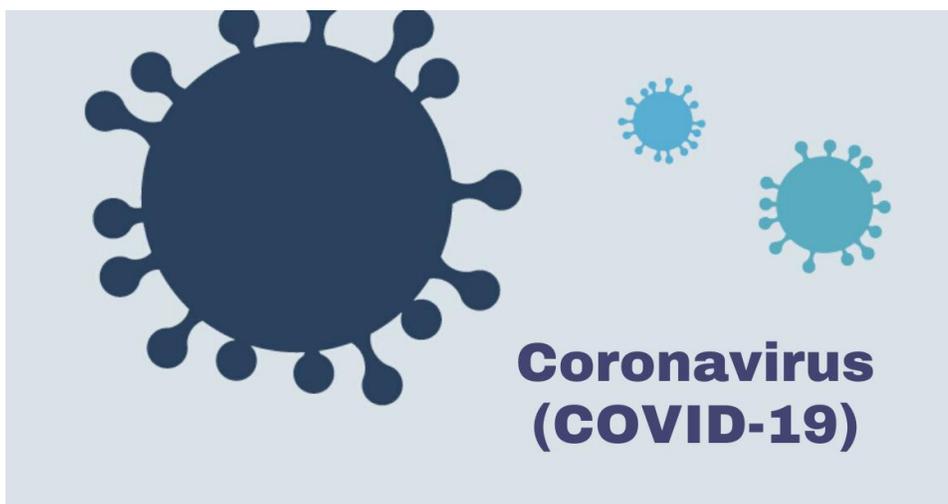


MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

CAMP DE JOUR 2020



GUIDE du camp de jour spécial COVID-19

Depuis la diffusion du guide de relance des camps de jour, le service des sports, de la Culture et de la Vie communautaire a travaillé afin de préparer une organisation du camp sécuritaire, bienveillant et accueillant pour les enfants.

En raison des normes sanitaires très strictes du ministère de la Santé publique, on doit comprendre et accepter que le camp de jour ne plus le même que les autres années. Il est important de savoir que seuls les employés et enfants inscrits pourront entrer dans les locaux municipaux.

Nous avons procédé à l'analyse du nombre d'inscriptions possible en respectant les recommandations du guide et cette mesure nous amène à ne pouvoir accepter que 22 enfants maximum.

Le guide parent-enfant précisant les règles du fonctionnement du camp a été modifié sur de nombreux points dû à cette nouvelle réorganisation et une section spéciale COVID a été ajoutée.

Toutes les mesures de cette nouvelle section sont présentées dans ce présent document dont nous vous recommandons fortement de lire avec attention, car toute inscription au camp de jour vaut acceptation des mesures citées et la Municipalité ou les employés ne pourront être tenus responsables en cas d'infection de votre enfant par la COVID-19.

Les mesures mises en place s'articulent autour des 4 directives de la Santé publique:

### **1. Distanciation physique**

Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

### **2. Activités extérieures**

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités en respectant le nombre maximum de participants par espace pour respecter la distanciation physique.

### **3. Limitation des contacts physiques**

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants.

### **4. Mesures d'hygiène**

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Ces mesures concernent l'organisation et la gestion du « **camp de jour** ». Pour ce qui en est du service de garde, les directives sont énumérées en fin de document à la section « **service de garde** ».

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le Service des Sports, de la Culture et de la Vie communautaire au 418-862-0052 poste 480.

## Le camp de jour

### **1. Distanciation physique**

- Exclusivement, le personnel municipal et les enfants ont accès aux locaux municipaux et aucune autre personne ne peut y entrer. Il devra rentrer seul dans l'établissement et effectuer son parcours sanitaire (voir mesures d'hygiène). Un membre du personnel accueillera votre enfant à partir de 9h00 devant le centre communautaire. Les portes seront barrées avant cette heure.
- Vous devrez demeurer à l'extérieur lorsque vous allez venir récupérer votre enfant devant le centre communautaire. Vous devrez vous manifester auprès du membre du personnel qui vous accueillera à l'entrée et il appellera alors votre enfant pour qu'il vous rejoigne.
- Des points de distanciation sont placés au sol devant le centre communautaire, à tous les 2 mètres, dans le but de s'assurer du respect de la distanciation;
- Les enfants sont répartis en groupe dont le nombre correspond aux taux d'encadrement du guide de relance. Il y aura un maximum de 5 enfants pour les 5-6 ans, de 7 enfants pour les 7-8 ans et de 10 enfants pour les 9 ans.
- Les enfants seront attirés à un seul espace à l'intérieur des locaux communaux. Les groupes des 5-6 ans et des 7-9 ans seront installés dans le centre communautaire et le groupe des 9 ans et plus sera dans la salle Desjardins. Il s'y déroulera les principales activités; toutefois pour certaines d'entre elles, les enfants pourront utiliser des locaux communs. Une rotation de l'utilisation de ces locaux sera alors mise en place et chacun d'entre eux sera désinfecté avant l'occupation du même espace par le groupe suivant.
- Lors de la circulation dans les locaux municipaux, le respect de la distanciation sera respecté;
- Des mesures de prévention sont prises pour favoriser une distanciation physique entre les personnes avec des marquages au sol placés à certains endroits stratégiques.
- Lorsque vous viendrez chercher votre enfant à 16h, vous devrez attendre à l'extérieur de l'entrée du centre communautaire. Une animatrice viendra alors à votre rencontre et appellera un par un les enfants dont les parents seront présents afin que ces derniers puissent vous rejoindre à l'extérieur. Durant cette attente, nous vous demanderons également de respecter une distanciation sociale entre vous.

### **2. Activités extérieures**

- Les activités extérieures sont priorisées et s'effectuent en respectant la distanciation;
- L'accès aux modules de jeux de la municipalité est interdit jusqu'à que de nouvelles directives autorisant leur utilisation émanent du gouvernement.
- Aucun élève ne peut apporter ballon, balle ou autres objets de la maison.
- En cas d'utilisation de matériel commun, celui-ci sera désinfecté avant d'être prêté à un autre enfant.

### **3. Limitation des contacts physiques**

- Le sac à dos devra demeurer au camp de jour toute la semaine ainsi que les jeux manuels et les livres personnels apportés pour se divertir lors des moments de transition. Chaque enfant aura un endroit qui lui sera exclusivement approprié pour placer son sac et ses effets personnels. Seule la boîte à lunch pourra se promener du camp à la maison.
- Aucun abreuvoir n'est disponible, l'enfant devra avoir une ou plusieurs gourdes d'eau, dans sa boîte à lunch. Il ne sera pas possible de remplir sa gourde au camp;
- Les micro-ondes ne seront pas disponibles. Seuls les repas froids ou les thermos seront acceptés;
- Les collations doivent être placées dans la boîte à lunch;
- Les enfants dînent dans leur espace attribué ou à l'extérieur, avec leur groupe, afin de diminuer les contacts.
- Aucun partage d'objet ne sera toléré;
- Les activités ont toutes été élaborées dans le souci de respecter un maximum de non-contact entre les enfants. Soyez donc assuré que les mesures préventives visant à limiter les contacts physiques lors des activités ont toutes été réfléchies dans le souci de combiner la possibilité de faire des activités procurant du plaisir tout en limitant le plus possible les contacts physiques.
- Le port du masque ne sera donc pas obligatoire pour les enfants et le personnel d'animation puisque l'organisation des activités respectera au maximum la limitation des contacts physiques. Cependant, si une situation ne permet pas de respecter momentanément cette distanciation, le masque sera obligatoire pour l'animatrice.
- Sitôt qu'une situation nécessite un contact physique avec un enfant comme pour prodiguer les premiers soins par exemple, le port du masque sera obligatoire pour l'animatrice et pour l'enfant.

### **4. Mesures d'hygiène**

- Si votre enfant présente des symptômes reliés au Covid-19, il devra rester à la maison. Si ces symptômes apparaissent au camp de jour, votre enfant sera isolé dans un local et vous devrez venir le chercher immédiatement.
- Une trousse d'urgence en situation COVID est préparée d'avance pour répondre adéquatement en cas d'infection.
- Chaque matin à l'arrivée de votre enfant au camp de jour, celui-ci devra effectuer un « parcours sanitaire ». Ce parcours débute par un lavage des mains avec une solution Hydro alcoolique. Puis il ira déposer ses affaires (boîte à lunch chaque jour et son sac le lundi) dans son espace attribué. Il ira ensuite se laver les mains avec de l'eau savonneuse pour revenir à sa place et attendre les consignes de son animatrice pour débiter une belle journée d'activité.
- Ce même parcours sanitaire (désinfection à l'entrée + lavage de main à l'eau savonneuse) s'effectuera à chaque retour d'une activité extérieure.
- Le peu de matériel nécessaire aux activités extérieures sera désinfecté après chaque utilisation puis mis en quarantaine 24 heures.
- Aux entrées, une station de désinfection des mains est mise en place par chaque animatrice responsable de son groupe, mais le lavage au savon demeure obligatoire;
- Du personnel assigné aux désinfections des locaux et des équipements procédera à un nettoyage complet chaque soir;

- Une désinfection régulière des objets utilisés ainsi que des surfaces fréquemment touchées par les personnes sera effectuée tout au long de la journée (chaise, banc, jeu, matériels sportifs...).
- Certaines activités vont nécessiter l'utilisation de matériel de bricolage, de papeterie, etc. Un kit contenant crayon de couleur – crayons de plombs – aiguiser – efface – colle – ciseau – et règle sera offert gratuitement à chaque enfant nominativement afin d'éviter une manipulation commune de ces outils. Cette offre concerne uniquement les enfants qui sont inscrits au camp de jour complet.
- Pour les enfants inscrits au camp de jour à la semaine en raison d'une place qui s'est libérée momentanément, nous vous demanderons de fournir vous-même une trousse nominative que votre enfant devra laisser au camp de jour afin de limiter les entrées et sorties de matériels source de contamination. Cette trousse devra contenir le matériel « scolaire » cité plus haut : crayon de couleur – crayons de plombs – aiguiser – efface – colle – ciseau – règle.

### **Le service de Garde**

- La salle Desjardins sera utilisée pour le service de gardes ET pour un groupe du camp de jour. Afin de respecter les mesures d'hygiène, à 8h55 chaque enfant du service de garde regagnera l'espace du camp de jour correspondant à son groupe. Pendant ce transfert, les tables et chaises utilisées au service de garde seront nettoyées et désinfectées.
- L'arrivée peut se faire à partir de 7h30. La porte d'entrée sera débarrée. Pour l'ouvrir, vous et votre enfant devrez avant tout vous désinfecter les mains avec la solution Hydro alcoolique posée à l'extérieur devant la porte d'entrée. Vous pourrez exceptionnellement accompagner votre enfant sans vous avancer au-delà des marches et vous devez manifester votre présence auprès de l'animatrice présente. Il devra alors réaliser son parcours sanitaire comme s'il arrivait au camp de jour.
- Une seule famille à la fois pourra entrer dans la salle Desjardins.
- Les enfants pourront s'occuper avec des dessins, des coloriages, des jeux de société tout en respectant les consignes de distanciation sociale. Les enfants pourront également sortir jouer à l'extérieur, mais sans entrer en contact physique avec d'autres amis. Un matériel au nombre restrictif leur sera mis à disposition (ballon de soccer, corde à danser, cerceau) et sera désinfecté avant d'être réutilisé.
- Lorsque vous viendrez chercher votre enfant au service de garde, à la salle Desjardins, vous devrez vous présenter à l'entrée et manifestez votre présence auprès de l'animatrice sans vous avancer au-delà des marches.

## **Procédure en cas de symptôme du COVID-19 par votre enfant**

### Symptômes associés à la COVID-19

- Fièvre
- chez l'enfant : 38 °C (100,4 °F) et plus (température rectale),
- chez l'adulte : 38 °C (100,4 °F) et plus (température buccale),
- chez la personne âgée : 37,8 °C (100 °F) et plus (température buccale),
- ou 1,1 °C de plus que la valeur habituelle d'une personne;
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

### Procédure

Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 est à disposition de l'équipe d'animation dans un local isolé et contient les éléments suivants :

- des gants
- des masques de procédure
- une protection oculaire
- un sac refermable
- un survêtement (blouse)
- une solution hydroalcoolique à au moins 60 % ;

En cas de symptômes de la COVID-19 par votre enfant, celui-ci sera isolé dans une pièce prévue à cet effet et devra porter un masque de procédure (masque du camp de jour) et vous serez immédiatement averti pour venir le récupérer.

Un membre du personnel s'occupera de votre enfant le temps que vous arriviez et qu'il quitte le site du camp.

Le membre du personnel portera des gants et un survêtement (blouse) en plus du masque de procédure et une protection oculaire (lunettes de protection ou visière) ; tout ce matériel se retrouve dans la trousse d'urgence COVID-19.

Les parents ou les tuteurs de l'enfant affectée doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.